



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

2020/00013

30 DEC. 2020

au greffe du Tribunal d'entreprise
francophone de Liège

Ré

Mo
b

20007237

N° d'entreprise : 0862.178.560

Dénomination

(en entier) : **AMERICAN CHAMBER OF COMMERCE TO THE EUROPEAN
UNION**

(en abrégé) : **AmCham EU**

Forme juridique : Association sans but Lucratif

Siège : Avenue des Arts 53 à 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination d'administrateurs - procuration

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2019

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la nomination des administrateurs suivants :

- l'assemblée approuve la nomination de Leah Charpentier, résidant à rue Jean d'Ardenne 75, 1050 Bruxelles, au titre d'Administratrice, avec effet rétroactif à compter du 25 juin 2019 pour une période de deux ans.

- l'assemblée approuve la nomination de Claudia Selli, résidant à avenue Winston Churchill 234, 1180 Bruxelles, au titre d'Administratrice, avec effet rétroactif à compter du 25 juin 2019 pour une période de deux ans.

- l'assemblée approuve la réélection du mandat de Madame Meglena Mihova, résidant avenue Henry Dunant 19 bte 52, 1140 Evère au titre d'Administratrice déléguée pour une période complémentaire d'un an prenant effet le 12 juillet 2019.

BDO Services délivre à l'entreprise des services de conformités aux règles fiscales locales. L'Administratrice déléguée de l'association décide de désigner et donne une procuration spéciale à Mme Fabiola Martin et Mme Kristel Reniers, BDO Services, Da Vincilaan 9 Boîte E.6, 1930 Zaventem, avec pouvoir de substitution et pouvant agir aux seules fins :

a. de représenter l'Administratrice déléguée et agir en son nom à la Banque Carrefour des Entreprises pour faire tout ce qui est nécessaire pour l'introduction des données de l'association auprès de la Banque Carrefour des Entreprises afin qu'un numéro d'identification soit attribué par un Guichet d'Entreprises au sens de la Loi du seize janvier deux mille trois et de manière générale, pour entamer toutes les démarches administratives pour la modification et/ou radiation à la Banque Carrefour des Entreprises ou toutes autres formalités et à cette fin, remplir tous les formulaires, les signer ou les déposer, faire toutes les déclarations demandées et, en général, faire tout ce qui est nécessaire pour la réalisation de cette procuration ;

b. de représenter l'Administratrice déléguée et d'agir en son nom auprès du Moniteur belge pour demander la publication de toutes décisions quelconques concernant la société dans les annexes du Moniteur belge, pour entamer de manière générale toutes démarches administratives auprès du Moniteur belge et par conséquent, remplir et signer tous les formulaires et documents de dépôt, effectuer toute déclaration éventuellement demandée et en général, faire tout ce qui est nécessaire pour la bonne exécution de cette procuration générale.

Pour extrait conforme,

Fabiola MARTIN
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature